

UNE HISTOIRE DE SOLIDARITÉ

La Mutualité construit l'histoire de la santé solidaire...

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS



Bien que l'on trouve de véritables modèles d'organisations mutualistes dès le XVII^{ème} siècle, les sociétés de secours mutuels, ancêtres de nos mutuelles, apparaissent formellement après 1789. Face à la misère, face au libéralisme bonapartiste, des hommes et des femmes s'associent pour créer les premiers organismes de solidarité et prendre en charge les obsèques et la maladie.

Vers 1820, "Le Sou du linceul", une des premières sociétés de secours mutuels connues, vise ainsi à ce que les morts ne soient pas jetés sans suaire à la fosse commune.

DATES CLÉS

1791

Sous la Révolution, la loi Le Chapelier interdit les associations en milieu professionnel par crainte d'une contestation de l'ordre social. Les sociétés de secours mutuels deviennent clandestines.

1852

Le Second Empire légalise la création des sociétés de secours mutuels mais les place sous le contrôle de l'État.

1898

Sous la III^{ème} République, la Charte de la Mutualité émancipe les sociétés de secours mutuels de la tutelle de l'État et définit les grands principes de la mutualité. Le développement mutualiste est encouragé : aucun domaine de la protection sociale n'est interdit aux sociétés de secours mutuels. Elles peuvent donc volontairement intervenir, en marge de l'État, sans pour autant être dans une logique lucrative, à l'inverse des assurances.

1902

La Fédération Nationale de la Mutualité Française voit le jour.

1945

La Sécurité sociale est créée. Le statut de la Mutualité est défini par ordonnance comme principal organisme de complémentaire santé. Soucieux de favoriser les capacités d'innovation de la pratique mutualiste, le législateur élargit et libéralise son champs d'activité.

Premier mouvement social français par son ancienneté, la Mutualité forge ses origines au XVII^{ème} siècle dans l'entraide sociale et rurale des ouvriers de toutes les corporations. S'organisant en sociétés de secours mutuels, se réunissant ensuite en unions départementales, puis régionales, elle est devenue au fil des siècles un maillon essentiel du système de protection sociale français.



AQUITAINE